



L'ALLAITEMENT MATERNEL

Pour beaucoup de mères, le retour au travail est un moment délicat, souvent en lien avec la première séparation. Cette reprise de l'activité professionnelle semble pour certaines mamans être synonyme de l'arrêt de l'allaitement maternel.

Afin de faciliter le choix de la maman, nous lui proposons, si elle le souhaite, de poursuivre l'allaitement à la crèche, soit en venant directement à la crèche pour les tétées, soit en amenant du lait maternel que l'équipe pourra donner dans un biberon.

Bien entendu, le choix des parents d'allaiter ou de sevrer leur bébé est respecté et accompagné dans l'institution.

Nous rappelons que le rythme des tétées du bébé est suivi par l'équipe éducative qui favorise la santé et le bien-être du bébé.

Nous remercions les mères qui souhaitent tirer leur lait et l'apporter à la crèche de bien noter sur chaque flacon le nom et le prénom de l'enfant, la date de production ainsi que la quantité.

Nous restons à la disposition des parents pour tout questionnement concernant l'allaitement maternel, certaines éducatrices ayant suivi une formation spécifique.